

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Echenans sous Mont-Vaudois avec déclaration de projet

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du PLU de la commune d'Echenans sous Mont Vaudois avec une déclaration de projet, en vue de l'implantation des équipements de l'Odyssée du cirque, pendant une durée de 16 jours consécutifs, du lundi 11 mars 2019 à 9 heures au mardi 26 mars 2019 à 17 heures.

Au terme de cette enquête publique, la déclaration de projet qui emportera approbation des nouvelles dispositions du PLU sera adoptée par le conseil communautaire, autorité compétente pour prendre la décision, représentée par son Président, Monsieur Fernand BURKHALTER.

Monsieur Christian PAGANESSI, officier de gendarmerie retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune d'Echenans sous Mont Vaudois avec une déclaration de projet comprendra les informations se rapportant à l'objet de l'enquête, les avis de la CDPENAF et de la MRAe ainsi que les avis des personnes publiques associées.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenus à sa disposition à la Mairie d'Echenans sous Mont Vaudois et à la Communauté de communes du pays d'Héricourt aux heures habituelles d'ouverture.

En outre, le public pourra consulter l'intégralité du dossier et y consigner ses observations sur le site internet de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt à cette adresse : www.payshericourt.fr, rubrique « aménagement du territoire », dossier « mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois ».

Les observations pourront être formulées par écrit et transmises par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Pays d'Héricourt

A l'attention de Monsieur Christian PAGANESSI, Commissaire enquêteur

3, Rue Martin Niemöller

70400 HERICOURT

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la communauté de communes du Pays d'Héricourt.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations à la Maison de la Formation (1, faubourg de Montbéliard – 70400 HERICOURT) aux jours et horaires suivants :

- Lundi 11 mars 2019 de 9 heures à 12 heures,
- Mardi 26 mars 2019 de 14 heures à 17 heures.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés à Monsieur le Préfet de la Haute-Saône et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Echenans sous Mont Vaudois (2, grande rue) et au siège de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (3, Rue Martin Niemöller à Héricourt) pendant une durée d'un an.

Cet avis sera affiché à la Mairie d'Echenans sous Mont Vaudois, à la Communauté de communes du pays d'Héricourt ainsi que sur le site internet de la Commune d'Echenans sous Mont Vaudois (www.echenans-sous-mont-vaudois.fr) et de la CCPH (www.payshericourt.fr).